

Orléans, le 13/08/2020,

N° de devis : **D01-08-2020**

ASSOCIATION SAOR ALBA

58 RUE SAINT MARCEAU

45100 ORLÉANS

+33 6 22 67 69 89

www.saor-alba.fr



A l'attention de : **Monsieur Jean-Emmanuel Charrault administrateur du château de Breteuil**

Objet : Devis pour un week end d'animation XVIIIeme

Monsieur,

Je vous transmets ci-joint la proposition d'animation de notre association et son chiffrage.

Pour rappel, l'association « Saor Alba », a pour but la reconstitution historique et ludique de la vie de camp d'une troupe d'Écossais jacobites (XVIIIe siècle).

Vous trouverez ci-dessous un détail des animations que nous pouvons effectuer dans le cadre de votre événement. Une brochure vous indiquant le contexte historique de l'association et présentant des images de nos camps précédents est jointe à ce courrier.

En cas d'accord, une modélisation de l'implantation de notre camps vous sera communiquée à titre indicatif.

Si vous souhaitez plus de renseignements, n'hésitez pas à nous recontacter et/ou à consulter notre site internet, saor-alba.fr. Vous pouvez aussi nous rejoindre sur notre page Facebook : SAOR ALBA.

Dans l'attente de votre acceptation, je vous prie de croire en nos sincères salutations.

Nicolas Magnon
Président de SAOR ALBA

Paraphe :

SAOR ALBA		Devis numéro
Organisateur : Jean-Emmanuel Charrault Date de la prestation : 3 et 4 octobre Lieu : Château de Breteuil		D01-08-2020
Description des animations sur la prestation de base (40/50 personnes)		Tarification
<ul style="list-style-type: none"> • Présentation, organisation et vie d'un camp d'une compagnie écossaise du XVIIIe siècle. • Présentation et démonstration d'artisanat traditionnel : Couture, travail du cuir, travail du bois, broderie (liste non exhaustive). • Nouveauté selon disponibilité. • Présentation de batailles historiques • Présentation des tenues des highlands du XVIIIe siècle. 		200.00€
<ul style="list-style-type: none"> • Animation Cuisine 		200,00€
Total de la prestation :		400.00€

Pour pouvoir effectuer ces animations en toute sécurité pour le public et l'association, et installer notre camp, nous devons disposer d'une surface meuble de :		
Le camp de base	5 à 10 structures, tentes et auvents ainsi qu'un espace feu. Utilisé sur toute la durée de la fête.	60m par 20m
Total (à titre indicatif)		60m par 20m

NB : Espaces modulables en fonction de la géographie du lieu de l'événement dans les limites du raisonnable. Nous nous réservons le droit de juger de la sûreté des activités. Ce droit de réserve peut aller jusqu'à l'annulation de l'activité si les risques sont jugés trop grands (notamment pour le combat).

Fournitures nécessaires à charge de l'organisateur		
Point d'eau potable et sanitaires propres accessibles jour et nuit	Bois pour le feu : 1 Stère minimum / jour soit 2 stères minimum au total	Ballots de paille (20kg) pour les couchages : 20

Prise en charge des repas par l'organisateur (rayer la mention inutile)			Nombre de repas
:			
Le soir d'arrivée de l'association	Sur l'ensemble de l'événement	Petit-déjeuner	0

Paraphe :

Condition du présent contrat

Article 1 : Obligations des prestataires (Saor alba)

- I . Le prestataire s'engage à participer aux festivités historiques qui auront lieu à la date signifiée sur le présent document
- II . Le prestataire fournira une prestation sur le thème correspondant au descriptif du recto de ce document.
- III . Les horaires quotidiens du prestataire seront adaptés à l'organisation de la manifestation mais ne devront pas excéder 10 heures. Le prestataire se réserve le droit de prendre les pauses nécessaires au bon déroulement de l'animation.

Article 2 : Obligations de l'organisateur (vous)

- I . l'organisateur s'engage à honorer les exigences présentes sur ce devis.

Article 3 : Paiement

- I . L'organisateur versera à l'association Saor Alba avec le moyen de paiement de son choix le montant présent sur le devis avant le départ de la troupe du site de la prestation.

Article 4 : Assurance

- I . Le prestataire déclare avoir souscrit les assurances nécessaires à la couverture des personnes et biens présents.
- II . L'organisateur déclare avoir souscrit les assurances nécessaires à la couverture des risques liés à la représentation de la prestation en son lieu. Il renonce à tous les recours contre le prestataire.
- III . L'organisateur est responsable de toutes les demandes d'autorisation et déclarations administratives nécessaires au bon déroulement de la prestation (autorisation d'organisation, stationnement, etc).

Article 5 : Droit à l'image

- I . Saor Alba reste propriétaire de ses représentations photographiques et filmées, l'organisateur pouvant faire usage de photos ou de séquences filmées dans un but de promotion de l'événement auquel Saor Alba participe.

Article 6 : Annulation du contrat

- I . Sauf en cas de force majeure, toute annulation de fait de l'une des parties entraînerait, pour la partie défaillante, l'obligation de verser à l'autre une indemnité calculée en fonction des frais effectivement engagés par cette dernière. Dans tous les cas, l'indemnité versée au prestataire sera égale au montant de la prestation fixé à l'article 3.
- II . Sont reconnus comme cas de force majeure les guerres, les deuils nationaux, les émeutes et les épidémies; les conditions atmosphériques ne permettent pas à l'organisateur de se soustraire aux obligations du présent contrat.
- III . Tout manquement à l'article 2 peut entraîner une annulation du contrat.

Article 7 : Compétence juridique

- I . En cas de litige portant sur l'interprétation ou sur l'application du présent contrat et en l'absence d'accord amiable, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux compétents.

Monsieur Magnon Nicolas
Président de SAOR ALBA

Ce devis vaut comme contrat d'animation. Bon pour accord (date et signature)

Paraphe :